



# Commune Evolène

À l'attention de la population  
d'Evolène et de nos hôtes

Evolène, le 26 juillet 2024

## **Crues de la Borgne et conséquences : Etat des lieux dans la Commune d'Evolène**

En complément aux informations diffusées régulièrement via l'application communale, la Commune d'Evolène tient à mettre à jour les informations afin de permettre à chacune et chacun de mieux comprendre la situation ainsi que les conséquences des fortes crues observées à la fin juin sur notre territoire.

À ce stade, les éléments listés dans le communiqué du 11 juillet restent encore tous d'actualité. Voici en complément quelques précisions et rappels sur les différentes thématiques :

### **Information liée à l'eau potable**

En raison de la complexité des travaux pour la réparation des conduites principales d'eau potable, elles ne seront pas remises en service avant la fin juillet 2024, soit en début de semaine prochaine. La priorité a été mise sur la remise en service de la conduite d'alimentation du réservoir de la Sage. La réparation de la deuxième conduite, alimentant les Haudères et Evolène, suivra de quelques jours mais la remise en service ne sera pas simultanée.

Un renforcement de l'approvisionnement en eau du réservoir de la Sage est mis en place dès aujourd'hui afin de limiter autant que possible les désagréments. Deux camions citernes assureront le complément d'eau pour le réservoir de la Sage jusqu'à la remise en eau de la conduite principale. Pour les habitants de la Sage et Villaz, l'eau consommée doit toujours être bouillie. De l'eau en bouteille est disponible à l'épicerie de la Sage.

Certains secteurs, notamment Pralovin, les Haudères (rive gauche au pont de la Lé, abris PC...), n'auront pas d'eau jusqu'à la réparation complète de la deuxième conduite. Des citernes provisoires ont été installées. Les vestiaires, douches et WC du Centre scolaire d'Evolène restent à disposition et il est possible de faire la lessive aux colonies Lannaz et la Niva à Evolène (appel préalable au 079 572 33 66).

**Avis à la population :** Compte tenu de la situation, les quantités d'eau disponibles restent limitées jusqu'à rétablissement des conduites principales. Nous vous remercions d'en faire un usage réfléchi par solidarité envers la communauté. → **Afin de limiter la consommation d'eau potable, l'arrosage des jardins, pelouses et prés, ainsi que le nettoyage de véhicules, places ou routes, sont strictement interdits jusqu'au rétablissement des réseaux.**

### **Information liée aux eaux usées et à la station d'épuration**

Rappel : Compte tenu des ruptures d'égouts aux abords de la Borgne, les habitants et résidents des villages des Haudères et des Rocs sont priés de suivre les recommandations émises par le Service de l'environnement (SEN) du Canton du Valais.

Administration  
communale d'Evolène

Rue Centrale 216  
Case postale 83  
1983 Evolène

T. +41 27 283 13 00  
www.commune-evolene.ch  
info@admin-evolene.ch



# Commune Evolène

## **Information sur le déroulement des travaux de sécurisation de la Borgne**

Les travaux visant à remettre la Borgne dans son lit et à sécuriser les berges se poursuivent. Il s'agit toujours de mesures d'urgence visant à éviter tout dommage supplémentaire en cas de nouvelle crue. Certains accès ont été ouverts pour permettre aux agriculteurs d'effectuer au mieux les foins.

Toutefois, comme annoncé et répété, **pour des raisons de sécurité, il est interdit de se promener sur les digues de la Borgne et sur les chantiers**. Certains tronçons ne sont pas sécurisés, et il est impératif de laisser les professionnels et leurs énormes machines travailler sans se soucier d'une présence humaine à proximité. Le risque d'accident est réel. Il y a actuellement beaucoup trop de passages sur les bords de la Borgne.

Merci de respecter ces interdictions, de les rappeler à vos proches, ainsi qu'aux visiteurs de passage que vous côtoyez. La Commune regorge d'autres beaux itinéraires de promenade et randonnée, profitez-en pour (re)découvrir d'autres secteurs.

Pour les visiteurs étrangers, il existe un résumé de la situation en français / anglais / allemand sur notre site internet. Merci aux hébergeurs de diffuser ces informations du mieux que possible.

## **Information liée aux dégâts subis par les privés**

Les dégâts privés doivent être annoncés directement auprès de votre assurance. En cas de dommages relatifs à des biens non assurables, il existe des organismes comme la fondation fondssuisse qui peut dédommager les propriétaires lésés. Fondssuisse collabore aussi avec les communes afin de reconnaître ces dégâts. Il est donc nécessaire que le cas soit également déclaré à la Commune d'Evolène et pas seulement à fondssuisse. Nous invitons donc les personnes concernées qui ne l'auraient pas encore fait à annoncer ces dégâts, de préférence par écrit ou par email à [info@admin-evolene.ch](mailto:info@admin-evolene.ch). Un courrier part également ce jour à l'attention des exploitants agricoles afin de les informer des soutiens possibles. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur notre site internet.

Notre Commune continue donc de vivre une situation particulière sous le régime de mesures d'urgence afin d'assurer au mieux les services communaux malgré tout.

Pour toutes demandes de renseignements, remarques ou questions, nous vous invitons à consulter notre site internet ou à vous adresser à l'administration communale.

Avec nos salutations les meilleures.

Administration communale d'Evolène

**Virginie Gaspoz**  
Présidente

**Patrick Sierro**  
Vice-Président  
Responsable EMC